



**LE PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
DANS L'ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT:**

POSITION DE LA CDEC CENTRE-NORD

**Mémoire déposé lors des consultations menées par
l'Office de consultation publique de Montréal
en regard du projet de traitement des matières organiques**

Octobre 2012

Coordination et rédaction

Jonathan Palardy
Denis Sirois

Révision et correction

Carole Petitclerc

Utilisation du masculin

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner les personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Diffusion

Ce document est une publication de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord. Vous pouvez le télécharger au www.cdec-centrenord.org.

Octobre 2012

La CDEC Centre-Nord remercie les partenaires publics qui soutiennent financièrement sa mission :



SOMMAIRE

C'est dans un double contexte macro (ou métropolitain) et local (quartier Saint-Michel) que la CDEC Centre-Nord avait reçu en novembre 2011 le projet d'implantation de Centres de traitement des matières organiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal et plus précisément, sur le site du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM). La CDEC Centre-Nord avait alors présenté un mémoire signifiant son opposition à l'installation d'un équipement industriel à proximité d'un quartier résidentiel et d'une artère en cours de revitalisation ainsi qu'au milieu d'un parc urbain en plein développement¹. Dans le cadre de la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal à propos du futur site Saint-Laurent, la CDEC Centre-Nord souhaite de nouveau faire entendre son opposition au volet Saint-Michel en s'appuyant aux motifs qui ont mené la ville à choisir la localisation du site Saint-Laurent.

La CDEC Centre-Nord reconnaît toujours le fait que le projet de traitements des matières résiduelles s'inscrit dans la lignée du plan d'action 2011-2015 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, du plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal et du plan de développement durable de la Ville de Montréal et qu'il représente un geste concret en matière de préservation de l'environnement. Elle apprécie aussi la démarche entreprise par l'Office de consultation publique de Montréal à la demande du Conseil de l'Agglomération de Montréal.

La CDEC Centre-Nord considère que le projet présenté devant l'Office de consultation publique de Montréal offre à toute l'agglomération montréalaise des perspectives intéressantes en matière de développement durable et ce à la fois dans ses dimensions environnementale, économique et sociale.

Toutefois, bien que le projet diffère des activités d'enfouissement du passé en ce qu'il n'accueillera pas de déchets, comme ce fut le cas autrefois, mais bien des résidus verts et du digestat, la CDEC Centre-Nord considère que le projet local de Centre de traitement des matières organiques (CTMO) Nord constitue une entrave au sain développement du quartier Saint-Michel.

La CDEC Centre-Nord apprécie le principe d'équité territoriale qui guide le projet fait en sorte que les territoires de la région métropolitaine sont responsables de leurs matières résiduelles ainsi que de leur revalorisation. Cette mesure nous apparaît importante puisqu'elle offre une certaine garantie que les impacts du programme (positifs et négatifs) ne seront pas concentrés sur un seul territoire. Par contre, le choix du quartier Saint-Michel et du CESM pour établir l'un des sites ne tient pas compte des réalités sociales et historiques du quartier Saint-Michel. L'application, au même titre que celui de l'équité territoriale, d'un principe de *mémoire sociale* aurait sans doute amené la Ville de Montréal à considérer le projet sous un autre angle.

L'équité territoriale évoquée par la Ville de Montréal, bien qu'elle explique le choix du site à une échelle macro, ne suffit pas à le justifier à une échelle locale. Déjà, les voix s'élèvent dans la population et chez les acteurs locaux pour refuser l'installation du CTMO Nord au CESM. La CDEC Centre-Nord associe sa voix à ce refus. Il ne s'agit pas d'un syndrome de *pas dans ma cour!* Il y a longtemps que la cour du quartier Saint-Michel est pleine! D'ailleurs, des acteurs respectés de la scène environnementale partagent ce point de vue, comme en fait état un éditorial récent de François Cardinal, éditorialiste du journal La Presse.²

En ce qui a trait au site Saint-Laurent, la CDEC Centre-Nord est heureuse que la Ville de Montréal ait trouvé un site alternatif à celui envisagé au départ, soit celui d'Aéroport de Montréal. Le choix d'un nouveau site fait en sorte que le projet du secteur ouest pourrait aller de l'avant. La

¹ Ce mémoire est disponible au http://www.cdec-centrenord.org/filesNVIAdmin/File/MEM_compostage_nov201.pdf.

² <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/francois-cardinal/201204/10/01-4514035-le-syndrome-la-cour-est-pleine.php>

CDEC Centre-Nord est doublement heureuse que le site retenu se trouve en zone industrielle, ce qui est approprié pour ce type d'installation. De plus le site choisi semble respecter en tout point les normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), plus particulièrement la norme de 500m de distance des zones résidentielles. La CDEC Centre-Nord rappelle que le site retenu dans le quartier Saint-Michel ne répond pas à ce critère de localisation de base : certaines résidences sont à moins de 200 mètres du site envisagé!

Cela dit, la CDEC Centre-Nord craint qu'à la lumière de ce que l'OCPM mentionnait dans son mémoire de mars 2012 sur les projets de CTMO Est, Sud et Nord, que la Ville de Montréal croyant avoir réglé le problème du CTMO Ouest puisse par la suite aller de l'avant avec le projet dans Saint-Michel en faisant fi des aspirations et demandes de la population et des acteurs du développement de Saint-Michel.

C'est pourquoi la CDEC Centre-Nord réaffirme la nécessité de préserver la mission première du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), celle de devenir le plus grand parc urbain de Montréal avec celui du Mont-Royal. Ce parc profitera aux résidents de l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ainsi qu'à l'ensemble de la population montréalaise. Il servira aussi de tremplin pour le développement économique et social du quartier Saint-Michel. Sur le plan environnemental, ce parc jouera aussi un rôle de premier plan du fait que l'indice canopée pour les espaces verts de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension n'est que de 17% et ne représente que 16% de son territoire. Pour le moment, le CESM demeure une vaste zone dénudée d'arbres. Le projet de la Ville de Montréal qui vise l'installation d'un centre de traitement des matières organiques sur le site du CESM constituera un frein au sain développement du futur parc urbain car il en déroutera la mission et ouvrira la porte à d'autres usages industriels.

Enfin, considérant ce qui précède, la CDEC Centre-Nord demande à l'OCPM de reconsidérer les recommandations faites dans son rapport du 20 mars 2012 (<http://www.ocpm.qc.ca/sites/default/files/rapports/rapport-tmo.pdf>). Ainsi, il est impératif que l'intégrité du futur parc urbain prévu pour le site du CESM soit préservée et que le zonage *Grand Parc* ne soit pas modifié pour un zonage *Zone d'emploi*.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	p. 3
Contexte	p. 6
L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	p. 7
Position	p. 9
Extrait du mémoire de la CDEC Centre-Nord déposé lors de la consultation publique pour le CTMO Nord, Novembre 2011	p. 12

CONTEXTE

Depuis 1989, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord joue un rôle de premier plan dans le développement économique et social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Sa mission vise à développer et consolider l'activité économique et l'emploi, à soutenir le développement socio-économique de la population locale, ainsi qu'à lutter contre l'exclusion sociale. Depuis 1998, elle est désignée Centre local de développement (CLD) par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Avec ses partenaires de tous horizons, elle poursuit la vision de développement local suivante³ :

« La CDEC Centre-Nord, en tant que regroupement d'acteurs sociaux et économiques ainsi que de citoyens, entend contribuer au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et propose la vision d'avenir suivante :

- Une communauté apprenante qui s'engage dans le développement durable.
- Une communauté inclusive et ouverte, riche de sa diversité culturelle.
- Un lieu où il fait bon vivre, apprendre, entreprendre, travailler et se divertir.
- Une destination d'affaires, où investir et réussir est possible.
- Un milieu où l'activité culturelle est valorisée et ouverte sur le monde.
- Un arrondissement qui, fort de la dynamique de ses quartiers et de l'appartenance de ses résidents, contribue avec fierté à l'essor de Montréal ».

Les initiatives et les interventions de la CDEC Centre-Nord s'inscrivent dans la mouvance du développement économique communautaire. Cette approche se distingue des autres modèles de développement économique en ce qu'elle mise sur les acteurs et les forces de la communauté de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, qu'elle suppose l'identification concertée des besoins et des opportunités de développement ainsi que le déploiement d'actions concertées et diversifiées. Pour la CDEC Centre-Nord, il importe que l'action dépasse la seule dimension économique pour aussi englober les déterminants de la santé d'une communauté et des personnes qui la composent⁴. Cette approche globale de développement économique et social conjugue cinq (5) dimensions distinctes :

- La *dimension économique* : le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services.
- La *dimension locale* : la mise en valeur des ressources locales ainsi que la contribution des ressources externes dans une démarche partenariale.
- La *dimension sociale et politique* : la réappropriation par la population résidante de son devenir économique, culturel et social.
- La *dimension environnementale* : la promotion de pratiques et la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité du cadre physique de vie.
- La *dimension communautaire* : la détermination de la communauté comme point de départ et comme point d'arrivée en tant qu'espace du «vivre ensemble» et du secteur communautaire en tant que dispositif associatif premier de revitalisation.

Dès 1993, la CDEC Centre-Nord a intégré la notion de développement durable dans ses actions. Dans son PALÉE 2011-2014, la CDEC Centre-Nord place le développement durable au centre

³ - Cette vision du développement local apparaît au Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la CDEC Centre Nord depuis 2008 (<http://www.cdec-centrenord.org/filesNV/Admin/File/PALÉE%202008-2011.pdf>).

⁴ Les déterminants de la santé sont le niveau de revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, les environnements sociaux, les environnements physiques, les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelle, le développement de la petite enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, le sexe, la culture. Voir Organisation mondiale de la santé, *Les déterminants de la santé : les faits*, 2004 (www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0006/98439/E82519.pdf) ainsi que Larry Hershfield, *Les déterminants de la santé : une histoire sans fin*, Réseau canadien de la santé (RCS), 2001 (www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php).

de sa philosophie du développement local⁵. Ainsi la CDEC Centre-Nord situe ses actions dans quatre (4) dimensions distinctes et inter-reliées : l'économique, le social, l'environnement et la culture

- L'*efficacité économique*, afin de créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.
- L'*amélioration continue de l'environnement urbain*, afin d'assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie.
- L'*équité sociale*, pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité.
- La *culture*, qui offre une dimension éthique au développement humain, pour créer un monde riche et varié qui élargit les choix possibles.

La CDEC Centre-Nord est partenaire des stratégies de développement durable de la Ville de Montréal depuis 2007, contribue à la réalisation du plan local de développement durable de l'Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et participe aux démarches de Quartier 21 dans les quartiers Villeray et Parc-Extension. Elle est aussi un partenaire de la première heure du collectif d'acteurs locaux qui a proposé une vision et continue de faire la promotion de la revitalisation pour la rue Jarry dans le quartier Saint-Michel.

L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION

Situé en plein cœur de Montréal, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension est le 2^e arrondissement le plus peuplé avec 143 000 personnes, le plus défavorisé sur le plan socioéconomique et le plus multiethnique de la ville de Montréal. La diversité ethnoculturelle de l'arrondissement est l'une de ses plus grandes richesses tout en présentant un grand défi d'intégration sociale.

L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension fait face à de nombreux défis économiques, socio-sanitaires et environnementaux qui en font malheureusement l'un des arrondissements où les inégalités sont les plus marquées. Les grands déterminants sociaux de la santé (accès à l'éducation, obtention d'emplois de qualité, rémunération satisfaisante, logements de qualité, milieu de vie agréable et sécuritaire, espaces verts et publics qui facilitent les contacts avec la communauté) présentent de manière générale d'importants déficits. À bien des égards, ces déficits demeurent plus marqués dans le quartier Saint-Michel que dans les deux autres quartiers de l'arrondissement :

- Faible taux de scolarisation chez l'une des populations les plus jeunes de l'île de Montréal, manque d'infrastructures d'accueil et d'intégration des immigrants nouvellement arrivés, emplois précaires et revenus insuffisants.
- Trame commerciale qui ne répond pas partout aux besoins de base. Certaines artères commerciales affichent une faible vitalité. Des déserts alimentaires sont observables dans plusieurs unités de voisinage.
- Présence de nombreuses nuisances urbaines (carrière Saint-Michel, Boulevard Métropolitain), de territoires enclavés (secteur Saint-Michel Nord, Parc-Extension).
- Cadre bâti usé et de mauvaise qualité.
- Nombre impressionnant d'édifices industriels vacants, souvent laissés à l'abandon, qui demanderaient des investissements majeurs afin de les requalifier.

Par ailleurs, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension peut compter sur plusieurs initiatives locales porteuses d'avenir ainsi que sur un nombre croissant d'entreprises innovatrices et susceptibles de contribuer au relèvement des conditions socioéconomiques :

- Le dynamisme de la concertation locale permet la promotion d'une vision intégrée du développement des quartiers. Cette concertation permet notamment à la population de prendre en main son avenir social et économique.

⁵ Voir le PALÉE 2011-2014 au http://www.cdeccentrenord.org/filesNVIAdmin/File/PALEE_2011_2014.pdf.

- Des promoteurs privés et des promoteurs collectifs issus de l'économie sociale sont de plus en plus nombreux à réaliser des projets immobiliers, commerciaux et résidentiels, de qualité susceptibles de rehausser la qualité du milieu de vie.
- Un nombre significatif d'entreprises et de projets met en œuvre des technologies propres ou s'inscrivant dans la foulée du développement durable (par exemple : Biothermica, Tohu, Cirque du Soleil, École nationale du cirque, Centre de recherche informatique de Montréal).

POSITION

C'est dans un double contexte macro (ou métropolitain) et local (quartier Saint-Michel) que la CDEC Centre-Nord avait reçu en novembre 2011 le projet d'implantation de Centres de traitement des matières organiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal et plus précisément, sur le site du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).⁶ La CDEC Centre-Nord avait alors présenté un mémoire signifiant son opposition à l'installation d'un équipement industriel à proximité d'un quartier résidentiel et d'une artère en cours de revitalisation ainsi qu'au milieu d'un parc urbain en plein développement⁷. Dans le cadre de la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal à propos du futur site Saint-Laurent, la CDEC Centre-Nord souhaite de nouveau faire entendre son opposition au volet Saint-Michel en s'appuyant aux motifs qui ont mené la ville à choisir la localisation du site Saint-Laurent.

La CDEC Centre-Nord reconnaît toujours le fait que le projet de traitements des matières résiduelles s'inscrit dans la lignée du plan d'action 2011-2015⁸ de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal⁹, du plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal¹⁰ et du plan de développement durable de la Ville de Montréal¹¹ et qu'il représente un geste concret en matière de préservation de l'environnement. Elle apprécie aussi la démarche entreprise par l'Office de consultation publique de Montréal à la demande du Conseil de l'Agglomération de Montréal.

La CDEC Centre-Nord considère que le projet présenté devant l'Office de consultation publique de Montréal offre à toute l'agglomération montréalaise des perspectives intéressantes en matière de développement durable et ce à la fois dans ses dimensions environnementale, économique et sociale.

Sur le plan macro, la CDEC Centre-Nord observe et salue la qualité du projet montréalais dans son ensemble. *Réduire pour mieux grandir*, slogan du projet dans son ensemble, constitue une réponse évidente à certains enjeux environnementaux de première importance. Le projet permettra de sensibiliser la population montréalaise au fait que les déchets ont une valeur économique et qu'ils peuvent être valorisés, de susciter les gestes permettant la réduction à la source des ordures, d'éduquer à une meilleure relation avec l'environnement urbain et naturel.

- En ce qui a trait au site Saint-Laurent, la CDEC Centre-Nord est heureuse que la Ville de Montréal ait trouvé un site alternatif à celui envisagé au départ soit celui d'Aéroport de Montréal. Le choix d'un nouveau site fait en sorte que le projet du secteur ouest pourrait aller de l'avant. La CDEC Centre-Nord est doublement heureuse que le site retenu se trouve en zone industrielle, ce qui est approprié pour ce type d'installation. De plus le site choisi semble respecter en tout point les normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), plus particulièrement la norme de 500m de distance de zones résidentielles. La CDEC Centre-Nord rappelle que le site retenu dans le quartier Saint-Michel ne répond pas à ce critère de localisation de base : certaines résidences sont à moins de 200 mètres du site envisagé!

⁶ La documentation complète décrivant ce projet est accessible au <http://www.ocpm.qc.ca/matieres-organiques>.

⁷ Ce mémoire est disponible au http://www.cdec-centrenord.org/filesNVIAdmin/File/MEM_compostage_nov201.pdf.

⁸ Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : *Plan d'action 2011-2015 « Allier environnement et économie »*, Gouvernement du Québec, 2011 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>).

⁹ *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles : Vers une gestion responsable de notre environnement*, Communauté Métropolitaine de Montréal, 2006 (http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/pmgmr_2006.pdf).

¹⁰ *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014*, Ville de Montréal, 2009 (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDGMR_SOM_2010_2014_FR%5D.PDF).

¹¹ *Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, Ville de Montréal 2010 (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF).

Sur le plan local (CTMO Nord - St-Michel), la CDEC Centre-Nord a toujours les mêmes préoccupations à savoir que le site choisi au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ne correspond pas aux efforts de revitalisation urbaine de la collectivité micheloise et certainement pas à la vocation futur du CESM. Pour la CDEC Centre-Nord il apparaît clair que le site de Saint-Michel devrait être revu pour plusieurs raisons dont celle-ci : (voir annexe 1 pour le détail)

- Sur le plan local, celui du quartier Saint-Michel, la CDEC Centre-Nord considère que ce projet entre en collision avec les efforts de revitalisation déployés par la population et les acteurs socioéconomiques de ce quartier. Notamment parce qu'il rappelle le passé douloureux de l'enfouissement dans l'ancienne carrière Miron.
- Bien que le principe d'équité territoriale soit au cœur de la démarche, le choix du quartier Saint-Michel et du CESM pour établir l'un des sites ne tient pas compte des réalités sociales et historiques du quartier Saint-Michel. L'application, au même titre que celui de l'équité territoriale, d'un principe de *mémoire sociale*.
- Qu'une planification particulière d'urbanisme (PPU) est en cours dans le secteur entourant le site retenu, que cette PPU s'inscrit dans la foulée des efforts que les acteurs locaux ont déployés depuis plus de dix (10) ans, avec des résultats concrets et difficilement compatibles avec l'accroissement du trafic lourd. Le projet de CTMO Nord ne tient pas compte de cette PPU.
- Le site retenu ne répond pas au critère de localisation de base, à savoir un éloignement minimal de 500 mètres des lieux d'habitation : certaines résidences sont à moins de 200 mètres du site envisagé!
- Le choix s'expliquerait selon la Ville du fait qu'une infrastructure existe déjà au CESM et qu'il est alors considéré que l'exigence précitée peut être réduite. Or, dans les faits, il s'agit ici du remplacement d'une structure légère et à toutes fins pratiques artisanale par une infrastructure lourde et industrielle! D'une part, cette première dérogation met la table pour d'autres dérogations si le site ne s'avérait pas suffisamment vaste ou si d'autres besoins exigeaient l'installation d'autres infrastructures industrielles au CESM. D'autre part, le site retenu est à proximité de nombreux établissements précités et qui rehaussent la qualité du milieu de vie dans le quartier.
- Que le CESM avant d'être un parc urbain, dont la splendeur future demeure à constater, accueille déjà un centre de triage des matières recyclables. Cette installation est à tort associée, en raison de ses faibles qualités esthétiques, à la collecte d'ordures bien qu'elle vise à valoriser les matières recyclables. En ce sens, le futur CTMO Nord risque encore plus de nuire à la vocation du parc, par l'implantation d'activité industrielle supplémentaire

La CDEC Centre-Nord veut donc réitérer son invitation à la Ville de Montréal à considérer un autre site que le CESM, ailleurs que dans le quartier Saint-Michel et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour établir le CTMO Nord. Cette position est partagée par de nombreux résidents du quartier ainsi que par de nombreux acteurs locaux. Il ne s'agit pas d'un syndrome de *pas dans ma cour!* Il y a longtemps que la cour du quartier Saint-Michel est pleine! D'ailleurs, des acteurs respectés de la scène environnementale partagent ce point de vue, comme en fait état un éditorial récent de François Cardinal, éditorialiste du journal La Presse.¹²

De plus, la CDEC Centre-Nord entretient des craintes face à la suite du projet dans son ensemble. L'OCPM dans son mémoire de mars 2012 sur les projets de CTMO Est, Sud et Nord,¹³ mentionnait qu'avant de pouvoir aller de l'avant avec le projet de CTMO Nord, la Ville de Montréal devait régler le problème du CTMO Ouest. Maintenant que ce volet semble en voie d'être réglé, est-ce que les autorités municipales vont aller de l'avant avec le projet dans Saint-

¹² <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/francois-cardinal/201204/10/01-4514035-le-syndrome-la-cour-est-pleine.php>

¹³ Rapport final de l'Office de consultation publique de Montréal: <http://ocpm.gc.ca/sites/default/files/rapports/rapport-tmo.pdf>

Michel et faire fi des aspirations et demandes de la population et des acteurs du développement de Saint-Michel. La CDEC Centre-Nord espère que non.

La CDEC Centre-Nord tient à réaffirmer la nécessité de préserver la mission première du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), celle de devenir le plus grand parc urbain de Montréal avec celui du Mont-Royal. Ce parc profitera aux résidents de l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ainsi qu'à l'ensemble de la population montréalaise. Il servira aussi de tremplin pour le développement économique et social du quartier Saint-Michel. Sur le plan environnemental, ce parc jouera aussi un rôle de premier plan du fait que l'indice canopée pour les espaces verts de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension n'est que de 17% et ne représente que 16% de son territoire. Pour le moment, le CESM demeure une vaste zone dénudée d'arbres. Le projet de la Ville de Montréal qui vise l'installation d'un centre de traitement des matières organiques sur le site du CESM constituera un frein au sain développement du futur parc urbain car il en déroutera la mission et ouvrira la porte à d'autres usages industriels

Enfin, considérant ce qui précède, la CDEC Centre-Nord demande à l'OCPM de reconsidérer les recommandations faites dans son rapport du 20 mars 2012 (<http://www.ocpm.qc.ca/sites/default/files/rapports/rapport-tmo.pdf>). Ainsi, il est impératif que l'intégrité du futur parc urbain prévu pour le site du CESM soit préservée et que le zonage *Grand Parc* ne soit pas modifié pour un zonage *Zone d'emploi*.

ANNEXE 1 : EXTRAIT DU MÉMOIRE DE LA CDEC CENTRE-NORD DÉPOSÉ LORS DES AUDIENCES DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL LORS DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES SUR LE SITE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL (CESM)¹⁴

Toutefois, bien que le projet diffère des activités d'enfouissement du passé en ce qu'il n'accueillera pas de déchets, comme ce fut le cas autrefois, mais bien des résidus verts et du digestat, la CDEC Centre-Nord considère que le projet local de Centre de traitement des matières organiques (CTMO) Nord constitue une entrave au sain développement du quartier Saint-Michel.

- *Sur le plan local, celui du quartier Saint-Michel, la CDEC Centre-Nord considère que ce projet entre en collision avec les efforts de revitalisation déployés par la population et les acteurs socioéconomiques de ce quartier. Il ne s'agit pas ici d'un réflexe de pas dans ma cour puisque l'histoire du quartier Saint-Michel montre qu'il a accepté de prêter sa cour i.e. l'ancienne carrière Miron, pendant plusieurs décennies à l'enfouissement d'ordures de toutes sortes. La dévitalisation socioéconomique observée dans le quartier Saint-Michel depuis les années 70 s'explique grandement par la détérioration du tissu urbain amenée par la détérioration de plusieurs déterminants de la santé dont justement la qualité de l'environnement physique en raison du trafic lourd amené par l'exploitation du site d'enfouissement, la poussière, les odeurs, la vermine, etc. La réputation du quartier en a souffert. Qui plus est, durant de longues années, les autorités publiques ont peu investi dans l'amélioration de la qualité du milieu de vie; cette préoccupation récente, liée en grande partie aux efforts conjugués de la population et des acteurs locaux, commence à donner des résultats. En ce sens, le projet de CTMO Nord constitue une entrave au sain développement du quartier Saint-Michel.*

D'autre part, la CDEC Centre-Nord apprécie le principe d'équité territoriale qui guide le projet fait en sorte que les territoires de la région métropolitaine sont responsables de leurs matières résiduelles ainsi que de leur revalorisation. Cette mesure nous apparaît importante puisqu'elle offre une certaine garantie que les impacts du programme (positifs et négatifs) ne seront pas concentrés sur un seul territoire. Par contre, le choix du quartier Saint-Michel et du CESM pour établir l'un des sites ne tient pas compte des réalités sociales et historiques du quartier Saint-Michel. L'application, au même titre que celui de l'équité territoriale, d'un principe de mémoire sociale aurait sans doute amené la Ville de Montréal à considérer le projet sous un autre angle, soit :

- *Que le quartier Saint-Michel a subi au cours de plusieurs décennies une forte dévitalisation de sa condition sociale et économique en raison du passage quotidien de nombreux camions, de l'amoncellement d'ordures sur le site retenu, du dégagement d'odeurs nauséabondes.*
- *Que le CESM avant d'être un parc urbain, dont la splendeur future demeure à constater, accueille déjà un centre de triage des matières recyclables. Cette installation est à tort associée, en raison de ses faibles qualités esthétiques, à la collecte d'ordures bien qu'elle vise à valoriser les matières recyclables.*
- *Que voilà quelques années, les autorités municipales ont adopté une résolution bannissant à perpétuité l'enfouissement d'ordures dans l'autre carrière présente dans le quartier Saint-Michel (carrière Saint-Michel, anciennement carrière Francon) et que cette annonce avait été accueillie avec soulagement par la population et les acteurs de ce quartier.*
- *Qu'une planification particulière d'urbanisme (PPU) est en cours dans le secteur entourant le site retenu, que cette PPU s'inscrit dans la foulée des efforts que les acteurs locaux ont déployés depuis plus de dix (10) ans, avec des résultats concrets et difficilement compatibles avec l'accroissement du trafic lourd. Le projet de CTMO Nord ne tient pas compte de cette PPU.*

Bref, l'équité territoriale évoquée par la Ville de Montréal, bien qu'elle explique le choix du site à une échelle macro, ne suffit pas à le justifier à une échelle locale. Déjà, les voix s'élèvent dans la population et chez les acteurs locaux pour refuser l'installation du CTMO Nord au CESM. La CDEC Centre-Nord associe sa voix à ce refus.

OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE CTMO NORD AU CESM

Plus spécifiquement, la CDEC Centre-Nord observe ce qui suit :

- *Le CESM et le site retenu pour le CTMO Nord ont pour voisinage immédiat des éléments urbains valorisant le quartier Saint-Michel et l'arrondissement de Villerey—Saint-Michel—Parc-Extension. L'environnement de ces éléments demeure fragile du fait qu'ils sont situés dans une zone qui présente encore des besoins évidents d'efforts de revitalisation :*

¹⁴ Ce mémoire est disponible au http://www.cdec-centrenord.org/filesNVIAdmin/File/MEM_compostage_nov201.pdf

- Des établissements de qualité dont la Tohu, le Cirque du Soleil, l'École nationale du cirque, le Taz, le CHSLD Saint-Michel, le CLSC Saint-Michel.
- Des établissements voués au recyclage et à la réutilisation : Centrale Gazmont, Centre de récupération des matières recyclables (CRMR), Éco-Centre Saint-Michel.
- La rue Jarry dont la revitalisation est en cours avec un projet d'enfouissement des fils aériens, la réalisation achevée d'un premier projet immobilier à l'intersection Jarry/2^e avenue, la réhabilitation annoncée par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de l'École Saint-Bernardin située à l'angle Jarry/8^e avenue.
- Le CESM qui se transforme depuis plusieurs années en parc urbain après avoir servi de dépotoir pendant de longues décennies, qui sera ouvert à tous et dont le parachèvement n'est prévu que dans quelques années.
- L'avenue Papineau, qui accueille déjà le Taz et bientôt un complexe sportif intérieur voué au soccer et qui est longée par un important secteur résidentiel situé dans le quartier Ahuntsic.
- Par ailleurs, le CESM et le site retenu pour le CTMO Nord ont aussi pour voisins immédiats des nuisances urbaines qui diminuent quotidiennement et de façon marquée la qualité du milieu de vie dans le quartier Saint-Michel et dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.
 - Le trafic déjà intense et marqué par le passage incessant de véhicules lourds sur la rue Jarry, l'avenue Papineau et le boulevard Saint-Michel. Bon nombre de ces véhicules se dirigent déjà vers le CRMR.
 - La proximité de l'Autoroute Métropolitaine et de sa voie de service où le trafic lourd est intense et circule à haute vitesse.
 - La carrière Saint-Michel (anciennement Francon) qui constitue une barrière entre les secteurs Est et Nord du quartier.
- Le site retenu ne répond pas au critère de localisation de base, à savoir un éloignement minimal de 500 mètres des lieux d'habitation. Le choix s'explique du fait qu'une infrastructure existe déjà au CESM et qu'il est alors considéré que l'exigence précitée peut être réduite. D'une part, cette première dérogation met la table pour d'autres dérogations si le site ne s'avérait pas suffisamment vaste ou si d'autres besoins exigeaient l'installation d'autres infrastructures au CESM. D'autre part, le site retenu est à proximité de nombreux établissements précités et qui rehaussent la qualité du milieu de vie dans le quartier.
- La question du camionnage à l'échelle locale est hautement préoccupante :
 - Depuis plus de 10 ans, les acteurs locaux dont la CDEC Centre-Nord, Vivre Saint-Michel en santé (VSMS), Tohu, Cirque du Soleil mènent des travaux visant la revitalisation de la rue Jarry de la rue d'Iberville au boulevard Pie-IX. L'apaisement de la circulation et la création d'une rue présentant une mixité commerciale et résidentielle est au cœur du projet en cours. D'ailleurs, sous le leadership de l'Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, une PPU s'inscrivant dans cette vision est en cours de réalisation pour ce secteur.
 - Selon les évaluations présentées par la Ville de Montréal, le nombre moyen par jour de camions accédant au site serait de 26 véhicules avec des pointes de 71 véhicules par jour pour la période d'octobre-novembre en raison du ramassage des feuilles mortes. L'étude d'impact de circulation présentée par la firme Génivar évalue à 20% le nombre de camions empruntant la rue Jarry (entrée et sortie), ce qui représente environ 10 transits de camions lourds sur le tronçon à revitaliser. Bien que le nombre de camions semble faible, leur seule présence va à l'opposé des préoccupations des acteurs locaux et du plan de revitalisation de la rue Jarry.
 - La taille des véhicules utilisés est aussi un enjeu. Lors de la présentation du 2 novembre 2011, les représentants de la Ville de Montréal ont mentionné que les camions utilisés seront de 20 à 30 tonnes. Ce tonnage représente-t-il le poids total du camion ou de charge? Il serait pertinent de préciser car un camion de 20 tonnes de poids total correspond approximativement à un camion à benne standard alors que 20 tonnes de charge correspond d'avantage à un camion semi-remorque. L'impact sur la circulation et le sentiment de sécurité aux abords du site sera différent selon la taille des camions.
- La possibilité que des odeurs indésirables émanant du CTMO Nord demeure une préoccupation importante pour les résidents du quartier. La population a encore en mémoire le passé pas si lointain où les odeurs de l'ancien site d'enfouissement des déchets affectaient grandement leur qualité de vie.
 - Dans son rapport, la firme Odotech affirme que le site retenu présente certains risques d'ampleur variable selon le scénario retenu et qu'en deçà d'un certain volume de matière à traiter les odeurs devraient être limitées. Par contre, lors de la séance du 2 novembre 2011, il a clairement été signalé que la technologie n'a pas encore été choisie; l'affirmation précitée demeure donc à valider selon ce choix.
 - Par ailleurs, cette problématique soulève aussi une double question :
 - Qu'en est-il si le volume de matière à traiter augmente au-delà du volume jugé sécuritaire par la firme Odotech?

- Comment seront traitées les émanations potentielles afin d'éviter toute odeur nauséabonde perceptible ou présence de particules indésirables dans le quartier?
- L'avenir du site au fil des années pose aussi problème dans l'éventualité où le projet de collecte des matières résiduelles connaît un vif succès et excède les prévisions. Cette hausse est prévisible dans la mesure où dans un deuxième temps le plan s'intéressera aux ensembles résidentiels de plus grande taille ainsi qu'aux places d'affaires.
 - La possibilité que le CTMO Nord prenne de l'expansion au détriment du parc demeure possible par voie de dérogation. La valeur du futur parc pour la population du secteur est très grande compte tenu que le quartier Saint-Michel présente un faible taux d'espaces verts et un nombre important de nuisances urbaines. La population du quartier ne peut être privée de l'intégrité de ce parc.
 - Une hausse de la capacité de traitement aurait pour effet direct d'augmenter le camionnage dans le secteur et les risques de propagation des odeurs.
- L'ampleur des retombées économiques du projet, particulièrement faibles à l'échelle locale, suscite de grandes interrogations.
 - Selon les informations fournies lors de la séance du 2 novembre 2011, la rentabilité et la capacité du projet à générer des profits est tributaire de plusieurs facteurs échappant à la Ville de Montréal tels le marché du biométhane, la qualité du compost qui dépend lui-même de la qualité de la collecte des ordures ménagères, etc. Compte tenu de la taille nécessaire pour réaliser un tel projet, il apparaît important de bien calculer les risques financiers afin d'éviter des déficits.
 - Le projet générera-t-il des retombées économiques pour la population locale en termes d'offre d'emplois réservés aux résidents de l'Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension? Les contrats de service seront-ils offerts en priorité aux entreprises, particulièrement celles de l'économie sociale, du même territoire? Le projet demeure muet sur ces questions.
- Dans le cadre actuel du projet, une diminution du transport par camion des matières résiduelles à l'échelle métropolitaine et locale devrait être observée. Si tel est le cas, la diminution du camionnage aura pour effet de réduire les émanations de GES de façon significative. Si tel est le cas, des économies seront donc redevables à la diminution des déplacements. Ces sommes pourraient-elles être réinvesties dans l'amélioration de la qualité du milieu de vie dans le quartier Saint-Michel? Le projet est muet sur cette question.

RECOMMANDATIONS ET DEMANDES :

La CDEC Centre-Nord est d'avis que le projet à l'étude peut contribuer à une échelle macro au développement de la Métropole, qu'il suit une réelle volonté de l'inscrire dans une authentique démarche de développement durable. Sa réussite demande de mettre en place les leviers qui favoriseront l'innovation sociale, économique et environnementale. Il serait pertinent que la Ville de Montréal étudie un scénario alternatif prévoyant l'installation des centres de traitement de matières organiques à proximité des centres de collecte.

Par contre, la CDEC Centre-Nord considère qu'au niveau local, soit celui du quartier Saint-Michel, la préoccupation de développement durable doit inclure non seulement la question globale de l'environnement mais aussi, davantage même, la question sociale. C'est pourquoi la CDEC Centre-Nord invite la Ville de Montréal à considérer un autre site que le CESM, ailleurs que dans le quartier Saint-Michel et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour établir le CTMO Nord. Cette position est partagée par de nombreux résidents du quartier ainsi que par de nombreux acteurs locaux.

Si la Ville de Montréal persiste malgré les objections de la population et des acteurs de Saint-Michel à considérer le CESM pour l'établissement du CTMO Nord, il est évident que des mesures importantes de surveillance et de contrôle devront être mises en œuvre afin de ne pas entraver le sain développement du quartier et les efforts de revitalisation qui y sont déployés. De plus, au-delà de sa mission première, il est impératif que le projet mise résolument sur la préservation de l'intégrité du parc en devenir, sur la revitalisation de la rue Jarry et la prise en compte de la PPU, sur l'embauche locale et sur le recours aux entreprises locales lorsque possible. À défaut de quoi, son acceptabilité sociale s'en trouvera réduite à néant. Dans cette perspective, il apparaît incontournable :

- Que la CDEC Centre-Nord soit invitée, avec d'autres organismes locaux, à participer au comité de suivi qui devra alors être mis sur pied.
- Que la circulation des camions entrant et sortant du site n'emprunte pas la rue Jarry pour transiter dans le secteur; une interdiction pour les camions d'emprunter la rue Jarry devra être prévue ainsi qu'une obligation d'utiliser la voie de service de l'Autoroute Métropolitaine.

- *Que la Ville de Montréal s'engage à garantir que les nuisances olfactives liées au projet demeurent en tout temps imperceptibles, peu importe la technologie choisie et le volume traité par le CTMO Nord.*
- *Que la Ville de Montréal s'engage à circonscrire le site et à garantir que ce dernier ne pourra d'aucune manière être agrandi et venir empiéter sur le futur parc du CESM.*
- *Que l'Agglomération de Montréal, dans le cas où les besoins de traitements augmenteraient, s'engage à continuer d'appliquer le principe d'équité territoriale et qu'ainsi d'autres centres de traitement des matières organiques soient créés ailleurs que dans le quartier Saint-Michel.*
- *Que la Ville de Montréal s'engage à donner une priorité à l'embauche locale pour une portion significative du personnel du futur centre de traitement ainsi qu'au recours des entreprises locales pour tout contrat de service.*
- *Dans l'éventualité où le projet se réalise tout de même, il appert que le futur bâtiment sera certifié LEED et qu'un toit vert est prévu. Ceci respecte le fait que le site du CESM deviendra le deuxième plus grand parc à Montréal et qu'il eut été regrettable que la future construction ne cadre pas dans la mission du site. Plutôt qu'un toit vert, il serait préférable de préconiser l'installation de serres semblables à celles de la société Luffa dans Ahuntsic. Des emplois locaux pourraient être ainsi créés et l'édifice pourrait jouer œuvre utile en matière d'agriculture urbaine.*

Malgré ce qui précède, il demeure que le projet ne sera pas accepté par les résidents et les acteurs locaux et constituera tout de même une entrave au développement du quartier.

Par ailleurs, la question d'un projet tel que le CTMO Nord dans le CESM, ancienne carrière Miron, soulève la possibilité que des projets ad hoc soient envisagés pour l'autre carrière du quartier, la carrière Saint-Michel, anciennement Francon. En septembre dernier, le projet de complexe commercial qui était prévu pour ce site a été abandonné par le promoteur. Dans la même perspective que pour le CESM, il importe que ce site soit réhabilité et que son usage soit de nature à rehausser la qualité du milieu de vie dans Saint-Michel. Comme une PPU était prévue avant que le projet de complexe commercial ne soit mis sur la table, il est impératif que la Ville de Montréal, propriétaire du terrain, et l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension lance un processus de planification du développement de la carrière Saint-Michel. Un comité consultatif, mis sur pied pour évaluer le projet de complexe commercial, existe déjà. Ce comité, qui réunit des élus, des dirigeants et professionnels de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, des représentants des organismes de développement local dont la CDEC Centre-Nord, VSMS et le CSSS Saint-Michel, ainsi que des dirigeants d'entreprises et d'organismes du quartier, devrait maintenant recevoir de la Ville de Montréal le mandat d'accompagner la démarche de PPU, laquelle devant viser à identifier le ou les projets qui assureront le développement durable de ce site et sa contribution à la mise en valeur du quartier.